



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

EXAMENS PRATIQUES DE CONDUITE

Délocalisation des examens: levée de l'effet suspensif

La Cour de droit administratif et public (CDAP) a décidé de lever l'effet suspensif accordé aux différents recours contre la délocalisation des examens de conduite au départ de Lausanne. Dès le 19 octobre, les examens seront effectués dans cinq sites du canton, dans l'attente de la décision finale de la CDAP.

En date du 10 août 2015, la CDAP a levé l'effet suspensif des recours contre la décision du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 autorisant le Service des automobiles et de la navigation (SAN) à organiser les examens pratiques de conduite sur le site du TCS à Cossonay. Cette décision de la CDAP n'a pas fait l'objet d'un recours.

En conséquence, dès le 19 octobre 2015, les examens pratiques de conduite seront effectués au départ de cinq sites du canton. Il s'agit des centres du SAN à Aigle, Nyon, Yverdon-les-Bains et Payerne ainsi que du site du TCS à Cossonay. La délocalisation à Cossonay est valable jusqu'à la décision sur le fond des autorités judiciaires.

Le site de Cossonay, qui accueille déjà depuis près de 10 ans les examens de motocycles, répond aux exigences de sécurité pour effectuer les manoeuvres de toutes les catégories de véhicules. A cela s'ajoute la proximité d'une autoroute donnant rapidement accès aux centres urbains pour la conduite en ville, de même que les infrastructures adéquates pour l'accueil des candidats et moniteurs en attente (places de parc, cafétéria, etc.).

Il est rappelé que le principe de cette délocalisation n'est pas définitif, dans l'attente d'une adaptation du site lausannois du SAN.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 août 2015

DTE, Pascal Chatagny, chef du Service des automobiles et de la navigation, 021 316 88 01